

LE CODE DE VIE



2024-2025

+++ LE CODE DE VIE +++

Le code de vie veut clarifier et préciser l'aspect encadrement nécessaire au respect du projet éducatif dans toutes ses dimensions.

Le code de vie est un ensemble de stratégies mises en place pour permettre l'harmonie au Collège et éviter les conflits. Il repose sur les six principes suivants :

- l'élève doit respecter toutes les lois auxquelles il est assujéti en dehors du Collège ;
- l'élève doit adopter des comportements assurant sa sécurité et celle des autres ;
- l'élève doit faire preuve de civisme et de respect envers autrui ;
- l'élève doit respecter l'environnement de même que le matériel et les équipements collectifs ;
- l'élève doit suivre les règles de fonctionnement du Collège et répondre aux exigences du personnel ;
- l'élève doit réaliser toutes les tâches requises pour favoriser sa réussite et accomplir celles-ci dans un climat respectueux des autres élèves.

Dans le respect de ces principes, voici les devoirs et les obligations d'un élève du Collège :

Envers le Collège, l'élève :

- s'engage à respecter le caractère confessionnel de l'établissement ;
- s'engage à vivre le projet éducatif du Collège ;
- s'engage à contribuer, selon ses aptitudes et son âge, à améliorer le milieu de vie du Collège ;
- s'engage à contribuer par ses paroles et ses actes à la conservation et à la propagation de la bonne réputation du Collège ;
- évite la critique négative. Il fait des suggestions positives pour améliorer ce qu'il n'aime pas.

Envers le personnel du Collège, ses pairs et lui-même, l'élève :

- contribue au climat de bonne entente et d'unité avec ses enseignants et ses pairs et il participe aux activités du Collège et de son regroupement ;
- emploie un langage poli et respectueux en s'adressant à ses pairs et aux adultes. Le vouvoiement est de rigueur lorsqu'on s'adresse à un éducateur ;
- circule calmement dans les corridors, les escaliers, la cafétéria et les salles ;
- respecte le matériel des autres. Il évite les bris et le vol ;
- se fait un plaisir de rendre service ;
- félicite et remercie ses éducateurs, ses pairs en temps et lieu ;
- respecte la langue d'enseignement, communique en français dans toutes ses conversations et il utilise un langage approprié.

Envers l'environnement, l'élève :

- adopte, au quotidien, des comportements visant à protéger l'environnement ;
- recycle en utilisant les bacs de recyclage mis à sa disposition ;
- évite le gaspillage ;
- veille à la conservation du matériel et des lieux mis à sa disposition ;
- garde son Collège propre.

Dans la poursuite de ses études, l'élève :

- s'engage activement dans sa formation ;
- se distingue par son assiduité au Collège, sa ponctualité aux cours et son esprit de travail ;
- améliore ses méthodes de travail en se conformant aux consignes et aux suggestions d'étude, de recherche, de lecture et de présentation des travaux ;
- assure une participation active à ses cours : attention aux explications, travail assidu, études régulières, devoirs bien rédigés, complets et remis au moment fixé ;
- manifeste de l'honnêteté dans la rédaction de ses devoirs, de ses travaux et de ses examens ;
- conserve ses volumes, ses cahiers et autres articles propres ;
- apprend à planifier son temps, il note fidèlement les devoirs, les travaux et les leçons dans son agenda. S'il est absent du Collège, il prend les mesures nécessaires pour rattraper son retard.

Le code de vie demeure en application lors des sorties, des activités de niveau ou des activités parascolaires ainsi que lors des déplacements à l'aller et au retour du Collège.

Les règlements proprement dits sont un élément indispensable pour assurer le respect du code de vie. Une version complète des règlements est déposée sur le Pluriportail.

